



Association française pour le développement de l'enseignement technique reconnue d'utilité publique, ONG auprès de l'ONU, agréée et liée par convention avec le ministère de l'Éducation nationale, habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage.

ENGAGEMENT A COTISATION 2027

portant sur la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027

Votre adhésion à l'Afdet est soumise à l'approbation de votre Conseil d'Administration. Afin de vous permettre de souscrire votre prochaine adhésion en début d'année 2026, nous vous conseillons de proposer celle-ci lors de votre dernier « conseil budgétaire » de l'année 2025, généralement en octobre.

Nous vous proposons l'argumentaire ci-dessous :

- L'Afdet met à votre disposition la revue [Avenirs professionnels](#)
- Publie de nombreux [rapports et études](#)
- Organise des [colloques](#) et [événements](#) sur des thèmes vous concernant
- Est à vos côtés pour vous aider à [développer des actions](#) favorisant le rapprochement entre écoles et entreprises
- Est un [relai d'information](#) et de valorisation de vos actions
- L'Afdet est [agréée par l'Éducation Nationale](#) comme association complémentaire de l'enseignement public.

Nous vous confirmons le montant de nos adhésions pour l'année civile 2026 :

DESIGNATION	MONTANT 2027
Collèges (établissement de niveau secondaire)	65 €
Autres établissements publics d'enseignement	150 €

Montant exonéré de TVA suivant l'article 261-4-4A du CGI

Le Trésorier national

Gérard PORCHER

Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique
178, rue du Temple
75003 PARIS